



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6924^e séance

Vendredi 22 février 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kim Sook	(République de Corée)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarbáزال
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Griffiths
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du Jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2013/26*)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-24064 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2013/26*)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2013/102, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/26*, qui contient le rapport du Secrétaire général l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2092 (2013).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala a voté pour la résolution 2092 (2013) en

raison de l'importance qu'il attache au travail du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), à la situation dans ce pays et à la nécessité de voir la situation politique évoluer dans la bonne direction, c'est-à-dire vers le retour d'un gouvernement constitutionnellement élu. Nous l'avons également fait parce que nous sommes d'accord de proroger le mandat du BINUGBIS de trois supplémentaires, afin d'avoir la possibilité de procéder à une nouvelle évaluation de la situation dans le pays et du rôle de la mission à l'avenir.

Toutefois, comme mes collègues le savent, nous avons quelques difficultés avec le septième alinéa du préambule de la résolution. Nous n'avons pas voulu bloquer l'adoption du texte auquel, et j'insiste, nous souscrivons dans son ensemble. Néanmoins, nous tenons à exposer la raison de nos réserves. Le texte de la résolution prend note de la signature du Mémoire d'accord aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Or nous n'avons jamais eu ce document entre les mains et nous pensons qu'il est mal avisé de prendre note d'un document dont nous ne connaissons pas la teneur. Nous signalons ce problème dans l'espoir sincère que toutes les informations pertinentes mentionnées dans les résolutions du Conseil soient communiquées intégralement à tous les membres et en temps voulu.

En conclusion, je voudrais rappeler que depuis le coup d'État militaire du 12 avril 2012 en Guinée-Bissau, le Guatemala a participé activement aux délibérations du Conseil de sécurité et a appuyé les résolutions et déclarations adoptées sur la question. Notre propre expérience fait que nous avons adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis de telles entorses à l'ordre constitutionnel. Aussi appuyons-nous la décision du Conseil de rester activement saisi de la question. Nous appelons à la reprise sans délai du processus électoral démocratique et au rétablissement d'un gouvernement légitime dans ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.